

**REPUBLIQUE  
FRANCAISE**

**DEPARTEMENT  
MEURTHE ET  
MOSELLE**



**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 12  
Présents : 07  
Excusé(s) : 04  
Absent(s) : 01  
Procuration(s) : /

Suffrages exprimés : 07

**Date de la convocation :**  
02/08/2024

**Date d'affichage :**  
02/08/2024

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHAMBLEY-  
BUSSIERES**

Séance du 08 août 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit août à 18 heures 31,  
Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMBLEY-  
BUSSIERES, régulièrement convoqué par le maire, s'est réuni au  
lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la  
présidence de M. BERROIS Sébastien.

**Etaient Présents :** BERROIS Sébastien, BURLATS Emilie,  
DELAFONT Françoise, LECLERCQ Anthony, PERRIN Jérôme,  
ROVELLI Sylvain, WARIN Delphine

**Était absent :** PAQUIN David

**Était excusée :** BILEHOU Estelle, DELAFONT Raphael, KEL  
Jérôme, MAGNE Michel

**Procuration :** /

**Secrétaire de séance :** Jérôme PERRIN

Le quorum étant atteint au sens de l'article L 2121-17 du CGCT, le  
conseil municipal peut valablement délibérer.

**Ordre du jour :**

1. Validation du Procès-Verbal de la séance du 14 juin 2024
  2. Vente de l'ancien Centre de Secours : acceptation d'une  
proposition d'achat
- Rendre compte du maire

**1- Validation du Procès-Verbal des séances du 14 juin  
2024**

**Vu** l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités  
Territoriales,

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du Procès-  
Verbal du Conseil municipal du 14 juin 2024, l'approuve à  
l'unanimité sans réserve.

**Délibération N° 06-D01 du 08/08/2024**

**2- Vente de l'ancien Centre de Secours : Acceptation  
proposition d'achat**

**Vu** l'article 2241-1 du code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération du 20 mars 2024 confirmant l'intention de vente  
de l'ancien centre de secours communal (2b rue Giroux  
parcelle ZN0021) et sollicitant le service des domaines de la  
Direction Immobilière de l'Etat,

**Vu** la délibération du 23 mai 2024 constatant notamment sur la  
désaffectation du domaine public de l'ancien centre de secours  
communal justifié par la résiliation de la convention avec le  
SDIS54 et son classement dans le domaine privé communal,

**Considérant** l'offre d'achat reçue le 17 juin 2024 de monsieur  
NOIRE Sébastien, 18 rue de la Gare à CHAMBLEY-  
BUSSIERES, d'un montant de 61 000,00€ TTC hors frais de  
notaire,

**Considérant** l'offre d'achat reçue le 10 juillet 2024 l'entreprise  
« Presta Pose Menuiserie », représentée par monsieur NOIRE  
Sébastien, d'un montant de 79 200,00€ TTC hors frais de notaire,

Le Maire informe le Conseil que le délai de dépôt des offres pour  
l'acquisition de l'ancien Centre de Secours situé au 2 rue

**Le secrétaire de séance,  
Jérôme PERRIN**



**Le maire,  
Sébastien BERROIS**

**REPUBLIQUE  
FRANCAISE**

**DEPARTEMENT  
MEURTHE ET  
MOSELLE**



NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 12  
Présents : 07  
Excusé(s) : 04  
Absent(s) : 01  
Procuration(s) : /

Suffrages exprimés : 07

Date de la convocation :  
02/08/2024

Date d'affichage :  
02/08/2024

GIROUX s'est achevé le 2 août 2024 à minuit et que nous avons reçu seulement deux offres d'achat.

L'une d'un particulier, monsieur NOIRE Sébastien pour un montant de 61 000€ TTC hors frais de notaire et l'autre de l'entreprise « Presta Pose Menuiserie » pour un montant de 79 200€ TTC hors frais de notaire.

Par conséquent, le Maire propose, même si ces offres sont inférieures au prix de vente estimé et souhaité précédemment par le Conseil, de retenir l'offre de l'entreprise « Presta Pose Menuiserie ».

En réponse à une question, le Maire indique que les frais de notaire resteront à la charge de l'acheteur.

Les membres du Conseil, estimant cette offre acceptable, décident à l'unanimité d'accepter l'offre d'un montant de 79 200.00€ TTC hors frais de notaire pour l'acquisition de l'ensemble immobilier sis à CHAMBLEY-BUSSIERES 2B rue GIROUX parcelle ZN0021, de l'entreprise « Presta Pose Menuiserie » sise 18 rue de la Gare à CHAMBLEY-BUSSIERES, et d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette cession.

**Délibération N° 06-D02 du 08/08/2024**

Rendre compte du Maire :

Le maire informe le conseil des décisions suivantes concernant :

**Urbanisme**

- Délivrance d'un CU informatif pour la parcelle ZM0113 le 25/06/2024
- Délivrance d'un CU informatif pour la parcelle AD0131 le 12/07/2024
- Délivrance d'un CU informatif pour la parcelle ZM0069 le 12/07/2024
- Arrêté de non-opposition à DP24B0010, ZN0018 pour installation de panneaux photovoltaïques sur toiture, le 02/07/2024
- Arrêté de non-opposition à DP24B0011, ZM0202 pour ouverture sur façade garage d'une fenêtre de cave, le 02/07/2024
- Arrêté de non-opposition à DP24B00109, ZM0157 pour pose d'une pergola bioclimatique, le 08/07/2024
- Arrêté refusant un permis d'aménager PA24B0001, ZM0194 et ZM0199 pour lotissement, le 31/07/2024

**Arrêté permanent portant numérotation**

- Arrêté du 24/06/2024 pour la parcelle AD 0115 rue DE LA VAUX, attribution du numéro 0 (zéro).

**Décision budgétaire – Virement de Crédits**

Le maire informe le conseil de la décision de virements de crédits du BP2024, pris par autorisation de fongibilité des crédits accordée par décision du conseil municipal du 20/03/2023 :

**Virement de Crédits du 05/07/2024 pour remboursement de Taxe Aménagement en Dépenses d'Investissement**

Article	Désignation	BP	VC
10226 (10)	Taxe Aménagmt	0.00€	+662.51€
2118 (21)	Autres terrains	10 000.00€	-662.51€

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement est maintenu à 638 170.96€

Fin de la séance : 18h45

**Le secrétaire de séance,  
Jérôme PERRIN**



**Le maire,  
Sébastien BERROIS**